

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 33 (1962)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 10 Octobre 1962

SOMMAIRE

- L'heure du Lœtschberg — Peut-on aimer la nature comme Rousseau l'aimait ?
- L'horlogerie face au Marché commun — Les fermes jurassiennes sans électricité
- Chronique économique

L'heure du Lœtschberg

C'est avec un très vif intérêt que la commission du trafic Nord-Sud, créée par l'ADIJ, a pris connaissance de l'interpellation que M. Simon Kohler, conseiller national à Courgenay, a déposée lors de la dernière session des Chambres fédérales.

Grâce à M. Kohler, qui a épousé le point de vue de l'ADIJ, le problème va rebondir sur le plan fédéral. Le conseiller national jurassien est d'avis, lui aussi, qu'il est préférable d'aménager la ligne Berne-Lœtschberg-Simplon et sa voie d'accès, à savoir Bâle-Delémont-Bienne-Berne, plutôt que de construire un second tunnel du Gothard.

Il estime également qu'il s'agit de prendre des mesures urgentes, notamment la suppression de la surtaxe de 100 % exigée sur le tronçon Moutier-Longeau et l'équipement du même secteur en double voie, condition sine qua non à la mise en valeur de la ligne Bâle-Bienne.

Pour atteindre le but fixé, il faut agir sur l'opinion suisse et l'on ne peut qu'être reconnaissant au conseiller national Kohler d'avoir alerté le Conseil national.

Cependant, il importe également d'agir sur le plan cantonal. Aussi est-ce avec intérêt également que la commission de l'ADIJ a pris connaissance de la réponse du Conseil-exécutif auquel elle avait écrit en date du 28 juillet 1962. Le gouvernement, précise M. H. Tschumi, est, sur le fond du problème, entièrement de l'avis de l'ADIJ. En effet, les circonstances économiques et ferroviaires actuelles sont telles qu'elles exigent impérieusement l'intégration de la ligne du BLS au réseau des Chemins de fer fédéraux. Du point de vue de l'équilibre économique du pays tout entier et de l'équité politique, une telle mesure serait vivement souhaitable.

Il incombe au Conseil-exécutif, ajoute le président du gouvernement, de se préoccuper des conséquences que comporterait cette opération, de sauvegarder et de promouvoir les intérêts des régions desservies par le BLS et les lignes le raccordant à certains centres ferroviaires.

C'est précisément, en effet, ce que l'on souhaite dans le Jura.

ADIJ.